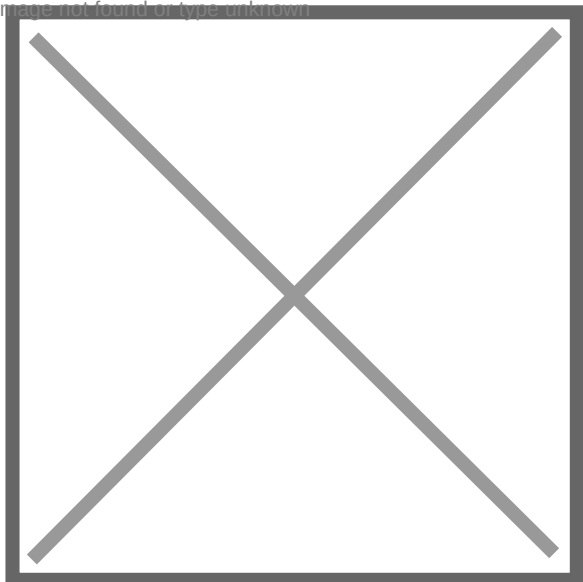


Image not found or type unknown



Recuperation de ces biens

Par **sabrina95**, le **19/05/2008 à 14:31**

boujour rn j'ai 19 ans il ya quelque jour j'ai eu des probleme avec mon pere et j'ai du partir de chez mes parents maintenant je vis chez mon ami je cherche a recuperer mes affaire ^parce que mon pere ne veut pa que je viens ou que ma soeur me les apporte donc j'aimerai savoir comment puis- je les recupere legalement ?? je vous remercie d'avance

Par **Jurigaby**, le **20/05/2008 à 02:31**

Bonjour.rnrnFaut aller devant le juge de proximité et exercer une action en revandication de biens meubles...